

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON  
COMTÉ DE RICHMOND**

Le lundi 16 décembre 2024 sous la présidence du maire, Monsieur Adam Rousseau, séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton. La réunion débute à 19 h 24 au centre communautaire France-Gagnon-Laprade.

Sont présents Madame la Conseillère : Cheryl Labrie  
Messieurs les Conseillers : Karl Frappier  
Claude Paulin  
Alexandre Roy  
Michel Frappier  
René Lapierre

La directrice générale et greffière-trésorière : Jacynthe Bourget  
La greffière-trésorière directrice générale adjointe : Sylvie Champagne

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé.

Il y a 05 personnes présentes à cette séance.

---

\*\*\* Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

\*\*\* **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Adam Rousseau, souhaite la bienvenue.

\*\*\* **RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

**PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1.0 Ouverture de la séance;
- 2.0 Adoption de l'avis de convocation;
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 4.0 Présentation et adoption du Budget 2025;
- 5.0 Période de questions portant sur le Budget 2025 (15 minutes);
- 6.0 Présentation et adoption du projet de règlement 2024-325 fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2025 et les conditions de leur perception;
- 7.0 Levée de la séance;
- 8.0 Échange avec les citoyens (10 minutes);

**333-12.2024 2.0 ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation avant ce jour ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller René Lapierre, appuyé par le conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que l'avis de convocation soit adopté.

**ADOPTION : 6 POUR**

**334-12.2024 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller René Lapierre, appuyé par le conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

**ET QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

**ADOPTION : 6 POUR**

\*\*\*

**4.0 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET 2025**

Le maire Adam Rousseau résume le budget, les taxes et tarifs de l'année 2025.



#### **335-12.2024 4.0 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET 2025**

Il est proposé par la conseillère Cheryl Labrie, appuyée par le conseiller Karl Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que le Budget 2025 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTION : 6 POUR**

\*\*\*

#### **5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LE BUDGET 2025**

- Un citoyen questionne l'augmentation des logements.
- Le maire Adam Rousseau répond.
- Un citoyen questionne la rémunération des élus et la prime de départ.
- Le maire Adam Rousseau répond.
- Une citoyenne questionne la taxe foncière non résidentielle.
- Le maire Adam Rousseau répond.
- Un citoyen questionne l'entente avec Windsor pour le poste incendie.
- Le maire Adam Rousseau répond.
- Un citoyen questionne l'emplacement des bâtiments de la Régie incendie.
- Le conseiller Alexandre Roy répond.
- Un citoyen demande à combien est le surplus.
- Le maire Adam Rousseau répond.
- Un citoyen mentionne que la Municipalité devrait taxer davantage pour se créer un surplus pour les imprévus.
- Le maire Adam Rousseau répond.

#### **336-12.2024 6.0 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-325 FIXANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été régulièrement donné par le conseiller Alexandre Roy lors de la séance ordinaire du 02 décembre 2024 quant à un projet de règlement fixant les taux de taxation pour l'année 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement se résume comme suit : il vise à fixer les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2025 et les conditions de leur perception ;

**CONSIDÉRANT QUE** les différents taux de taxes et les tarifs ont été lus par le maire Adam Rousseau ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement a été remis aux membres du conseil municipal avant ce jour et que les élus présents déclarent en avoir pris connaissance et renoncent ainsi à sa lecture ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alexandre Roy, appuyé par le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que le projet de règlement 2024-325 fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2025 et les conditions de leur perception soit adopté, tel que déposé.

**ADOPTION : 6 POUR**

#### **337-12.2024 7.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Claude Paulin, appuyé par la conseillère Cheryl Labrie et adopté à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h03.

**ADOPTION : 6 POUR**

Je soussignée, Jacynthe Bourget, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Adam Rousseau, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

---

Adam Rousseau, maire

---

Jacynthe Bourget, directrice générale et  
greffière trésorière

# COPIE DE RÉSOLUTION

Le 22 décembre 2024

À une séance extraordinaire du 16 décembre 2024 et à laquelle sont présents le maire, Monsieur Adam Rousseau, Madame la conseillère Cheryl Labrie, Messieurs les Conseillers Karl Frappier, Claude Paulin, Alexandre Roy, Michel Frappier et René Lapierre.

Madame Jacynthe Bourget, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente ainsi que Madame Sylvie Champagne, greffière-trésorière directrice adjointe.

---

**336-12.2024 6.0 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-325 FIXANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été régulièrement donné par le conseiller Alexandre Roy lors de la séance ordinaire du 02 décembre 2024 quant à un projet de règlement fixant les taux de taxation pour l'année 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement se résume comme suit : il vise à fixer les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2025 et les conditions de leur perception ;

**CONSIDÉRANT QUE** les différents taux de taxes et les tarifs ont été lus par le maire Adam Rousseau ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement a été remis aux membres du conseil municipal avant ce jour et que les élus présents déclarent en avoir pris connaissance et renoncent ainsi à sa lecture ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alexandre Roy, appuyé par le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que le projet de règlement 2024-325 fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2025 et les conditions de leur perception soit adopté, tel que déposé.

**ADOPTION : 6 POUR**

*Vraie copie certifiée conforme*

Jacynthe Bourget  
Directrice générale et greffière-trésorière